



## Résolution 424 (1969)<sup>1</sup>

# Problèmes économiques européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Espérant que les négociations en vue de l'élargissement des Communautés européennes commenceront dans un avenir proche ;
2. Considérant que cet élargissement entraînera l'organisation économique de l'ensemble de l'Europe occidentale autour de la Communauté ;
3. Considérant que les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté ne peuvent être conçues isolément de la question du développement économique et politique futur de cette Communauté ;
4. Approuvant les conclusions formulées dans le rapport de sa commission des questions économiques et du développement ([Doc. 2635](#)),
5. Souhaite qu'au cours de leur prochaine réunion au sommet, les six Membres fondateurs de la Communauté :
  - a. adoptent une déclaration d'intentions concernant l'évolution future et l'élargissement de la Communauté ;
  - b. formulent une stratégie globale mettant en lumière l'ordre de priorité à respecter au cours des négociations d'ordre économique et politique à venir ; et
  - c. fixent la date de l'ouverture des négociations.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 3 octobre 1969 (15e séance) (voir [Doc. 2635](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 3 octobre 1969 (15e séance).

